

Les assureurs devront dorénavant déterminer le profil de leurs clients

Belga

Les assureurs et courtiers en assurances devront dès janvier prochain remettre un questionnaire à leurs clients afin de déterminer leur profil de risque, tout comme les banques ont déjà l'obligation de le faire, peut-on lire jeudi dans les journaux L'Echo et De Tijd.



La loi qui impose l'obligation aux assureurs et courtiers de déterminer le profil de risque des assurés a été votée et l'arrêté d'application est en préparation pour une application dès 2014.

Les assureurs devront donc mettre en place de nouvelles procédures. Les banquiers qui proposent également des assurances pourront eux utiliser le profil déjà établi pour les produits bancaires quand ils vendront des assurances à leurs clients.

Cette nouvelle législation met sur un pied d'égalité banquiers et assureurs et offre une protection similaire aux clients dans les deux cas, selon le cabinet du ministre des consommateurs, Johan Vande Lanotte.

Source : Sud Info.be